

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du seize avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

**Absente ayant donné pouvoir :** Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU

**Absent excusé :** Monsieur Flavien GENDRON

**Absents :** Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 16/04/2024	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	13
19	Pour	13
Nombre de membres présents	Contre	00
12		
Nombre de procuration		
01		

### 24.39 - Convention de partenariat TIG Eco-Citoyen - Approbation et autorisation de signature

Dans le cadre de ses missions, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées, et à la prévention de nouvelles infractions. Il est ainsi amené à mettre en œuvre des actions de travail d'intérêt général, avec le concours, notamment, des collectivités territoriales.

A ce titre, le SPIP a proposé à la CdA de La Rochelle et à trois communes (Nieul sur Mer, Dompierre sur Mer et Marsilly) de mettre en œuvre une action de travail d'intérêt général (TIG) collectif sur une période de 5 jours, permettant la validation de 35h de TIG pour un groupe de 10 personnes maximum, du 27 au 31 mai 2024. Cette action partenariale est formalisée et cadrée par une convention.

Cette action à vocation éco-citoyenne vise à :

- Organiser un parcours permettant de nettoyer les plages ou abords de canal des municipalités associées
- Trier les déchets récoltés et présenter la filière du tri responsable (intervention des ambassadrices du tri de la CdA de La Rochelle)

**AR Prefecture**

017-211702220  
Reçu le 25/04/2024

- Informer sur les enjeux de la préservation du littoral (pollution, présence du monde animal et végétal marin, les impacts ...)
- Faire découvrir les ressources du territoire (associations présentes, structures publiques etc.)

La Commune de Marsilly est prête à accueillir l'action le mercredi 29 mai, et s'engage à :

- Accueillir sur son territoire un groupe de 10 personnes maximum et leurs accompagnateurs dans le cadre de l'exécution d'un travail d'intérêt général de collecte de déchets sur la zone de son territoire que la municipalité aura définie.
- Prévoir l'intervention d'un agent technique pour assurer le transport des déchets récoltés vers la zone de tri qui aura été définie
- Prévenir le SPIP de toutes difficultés venant compromettre la mise en œuvre de l'action

Une évaluation sera réalisée à l'issue de cette action, le vendredi 31 mai 2024.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat 2024 TIG Eco-Citoyen, à intervenir avec le SPIP de la Charente-Maritime, l'agence du TIG et de l'emploi pénitentiaire de La Rochelle, et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant la volonté de la commune de s'associer à l'action de travail d'intérêt général de collecte de déchets sur le littoral, proposée par le service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Rochelle du 27 au 31 mai 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 24 avril 2024



Le Maire,

Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA